

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N°73-2026

Objet : Coupure circulation temporaire

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande d'autorisation de stationnement de l'entreprise MANIVIT,
du 29 juin 2026, réalisant les travaux de rénovation de l'école pour une
livraison de matériel 15, avenue de la Gare à LA CHAISE-DIEU,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité
et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus
particulièrement pour faciliter le bon déroulement de cette livraison.

ARRETE

Article 1 : La Mairie de LA CHAISE DIEU autorise l'entreprise MANIVIT à :

- interrompre la circulation pendant la livraison de matériel le 1^{er} juillet, toute la journée 8H30 à 19H00 Avenue de la gare,
- interdire le stationnement sur la place en face de la boulangerie.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 29 Juin 2026
Le Maire,
Armelle SAVINEL

